

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **le mardi 4 octobre 2022 à 20h00** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères Barbara Beugger
 Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
 Pierre Dufresne
 Claude Larocque
 Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
 appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis :

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour;
- 2.2 Adoption – Procès-verbaux;
- 2.3 Comptes à payer;
- 2.4 Dépôt - État des activités financières;
- 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;
- 2.6 Demande d'appui pour le projet de la Fabrique de Saint Éphrem;
- 2.7 Contrôle et suivi budgétaire – Avis de motion;
- 2.8 Nomination au poste de directrice générale adjointe;
- 2.9 Annulation de soldes résiduels de règlement d'emprunt;
- 2.10 Nomination d'un représentant du Conseil d'établissement de l'école de la Croisée;

- 2.11 Poste de directeur des services administratifs et financiers – création;
- 2.12 Redécoupage électoral fédéral - Saint-Hyacinthe—Bagot;
- 2.13 Location d'un photocopieur;
- 2.14 Centre de la petite enfance La Douce Couvée – Demande de commandite.

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2022;
- 3.2 Demande d'aide financière pour formation de pompiers volontaires;
- 3.3 Formation « Pompier 1 » pour monsieur Tommy Lapalme.

4. Transport

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2022;
- 4.2 Adoption de la Politique de déneigement;
- 4.3 Demande de renouvellement de l'entente de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin d'effectuer le déneigement d'une partie du 5e Rang;
- 4.4 Embauche d'un journalier au service des travaux publics;
- 4.5 Club de Motoneige ASAN inc. – Demande de signalisation;
- 4.6 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Ajout à la proposition de service;
- 4.7 Travaux de préparation pour le revêtement de la rue des Érables - Entérinement budget;
- 4.8 Décompte progressif numéro 8 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes.

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;
- 5.2 Avis de motion - Utilisation de l'eau potable;
- 5.3 Nettoyage et inspection de conduites d'égout – Décompte numéro 1.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2022
- 7.2 Adoption - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90;
- 7.3 Adoption - Règlement 2022-351 modifiant le règlement 2002-93 concernant les permis et certificats;
- 7.4 Résolution d'appui – Aliénation de lots - Ferme Fritsch inc.;
- 7.5 Inspecteur en bâtiment – nomination.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Modification à la résolution numéro 270-09-2022 intitulée « Demande de prolongation – Politique municipalité amie des aînés (MADA) »;
- 8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire;
- 8.3 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2022.

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

279-10-2022	<p>2.2 Adoption – Procès-verbaux</p> <p>Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard</p> <p>et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022.</p> <p>Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères</p>
280-10-2022	<p>2.3 Comptes à payer</p> <p>Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque</p> <p>et résolu d’accepter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022 pour une somme de 307 720,70 \$ et d’entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 49 862,22 \$.</p> <p>Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères</p>
	<p>2.4 Dépôt - État des activités financières</p> <p>Le directeur général et greffier-trésorier dépose l’état des activités financières en date du 4 octobre 2022.</p>
	<p>2.5 Dépôt du registre de dons et commandites</p> <p>Le registre de dons et commandites remis selon la <i>Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton</i> est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.</p>
281-10-2022	<p>2.6 Demande d’appui pour le projet de la Fabrique de Saint-Éphrem</p> <p>Considérant la demande de subvention de la Fabrique de Saint-Éphrem, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d’Acton;</p>

Considérant que le projet consiste à effectuer des travaux de réfection pour le parvis et le toit de l'édifice afin de continuer à faire découvrir l'église, bâtiment patrimonial, lors des événements et à assurer la pérennité du musée et de l'édifice;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin
appuyé par Kelly Huard

et résolu d'appuyer la Fabrique de Saint-Éphrem dans sa demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Contrôle et suivi budgétaire – Avis de motion

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente amendant le règlement 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement 2022-352 amendant le règlement 2019-321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2.8 Nomination au poste de directrice générale adjointe – secteur finances

282-10-2022

Attendu que le Conseil municipal entend procéder à la nomination de madame Sylvia Ouellette au poste de directrice générale adjointe – secteur finances;

Attendu que cette nomination est faite dans le but éventuel d'initier une nouvelle personne à la comptabilité municipale;

Attendu l'entente de travail fourni par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit nommée madame Sylvia Ouellette au poste de directrice générale adjointe – secteur finances de la Municipalité d'Upton, selon les conditions établies dans l'entente de travail;

Que soit autorisée la signature du contrat de travail par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

283-10-2022

2.9 Annulation de soldes résiduaux de règlement d'emprunt

Attendu que la Municipalité d'Upton a entièrement réalisé l'objet des règlements ci-dessous dont la liste apparaît également en annexe, selon ce qui y était prévu :

- 2004-126 nouveau puit d'eau potable
- 2009-194 mise à niveau usine de filtration

Attendu que pour chacun de ces règlements, le montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas été financé et qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces emprunts approuvés n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque
 appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « dépense révisée » et « emprunt révisé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

Que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

284-10-2022

2.10 Nomination d'un représentant du Conseil d'établissement de l'école de la Croisée

Considérant la demande de l'école de la Croisée afin de nommer un représentant municipal qui pourra agir à titre de membre du conseil d'établissement de l'école;

Considérant que l'école se voit confier des responsabilités débordant du cadre scolaire et qu'une collaboration et partenariat sont essentiels pour le bon fonctionnement des opérations;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu de nommer madame Kelly Huard afin d'agir à titre de membre du conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

285-10-2022

2.11 Poste de directeur des services administratifs et financiers – création

Considérant la nomination de madame Sylvia Ouellette au poste de directrice générale adjointe – secteur finances;

Considérant que cette nomination a été faite dans le but éventuel d'initier une nouvelle personne à la comptabilité municipale;

Considérant qu'il y a lieu de créer le poste de directeur des services administratifs et financiers;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit autorisée la création du poste de directeur des services administratifs et financiers;

Que la Municipalité publie une offre d'emploi pour un poste directeur des services administratifs et financiers à temps complet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

286-10-2022

2.12 Redécoupage électoral fédéral - Saint-Hyacinthe—Bagot

Considérant la demande du député de Saint-Hyacinthe—Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, adressée au maire de la Municipalité, informant qu'il souhaite profiter des actuelles consultations sur le redécoupage électoral fédéral afin de déposer un mémoire en vue d'inclure le nom d'Acton dans le nom de notre circonscription fédérale;

Considérant qu'ainsi toutes les citoyennes et tous les citoyens de la circonscription se sentiront pleinement représentés;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'appuyer la proposition du député de Saint-Hyacinthe—Bagot à l'effet d'inclure « Acton » dans la circonscription afin que celle-ci soit « Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.13 Location d'un photocopieur

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2.14 Centre de la petite enfance La Douce Couvée – Demande de commandite

287-10-2022

Considérant la demande de commandite reçue du Centre de la petite enfance La Douce Couvée (CPE) ;

Considérant que le CPE célèbre cette année son 30^e anniversaire;

Considérant que le CPE souhaite organiser une soirée où le dévouement de leurs employés ainsi que pour les responsables de service de garde sera mis à l'honneur;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'appuyer financièrement le Centre de la petite enfance La Douce Couvée, et ce, au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2022

288-10-2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de septembre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Claude Larocque

et résolu d'approuver, pour le mois d'octobre 2022, un budget de 5 810 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Demande d'aide financière pour formation de pompiers volontaires

289-10-2022

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité d'Upton prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 2 pompiers pour le programme opérateurs d'autopompe, 2 pompiers pour le programme désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.3 Formation « Pompier 1 » pour monsieur Tommy Lapalme

290-10-2022

Considérant l'embauche de monsieur Tommy Lapalme au Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son inscription au programme de formation « Pompier 1 »;

Considérant que le coût de la formation est d'approximativement 6 200 \$, plus taxes;

Considérant le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel*;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de procéder à l'inscription de monsieur Tommy Lapalme à la formation « Pompier1 » au montant approximatif de 6 200 \$, plus les taxes et les frais inhérents à ladite formation..

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévission des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2022

291-10-2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'approuver, pour le mois d'octobre 2022, un budget de 20 700 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Adoption de la Politique de déneigement

292-10-2022

Considérant qu'il y a lieu de revoir la Politique de déneigement;

Considérant que cette politique de déneigement permettra aux employés d'effectuer leur travail de façon homogène et accroîtra la compréhension des usagers sur les interventions et les priorités de déneigement des voies de circulation, des trottoirs et des stationnements publics du territoire;

Considérant que les élus ont reçu la politique de déneigement plus de quarante-huit (48) heures avant la présente assemblée;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Éric Jodoin

Que la présente politique soit et est adopté tel que rédigé;

Que soient autorisés le maire, monsieur Robert Leclerc et Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Déneigement – Renouvellement entente Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

293-10-2022

Attendu que par suite de la fermeture du pont enjambant la rivière le Renne sur le 5e rang de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, les deux municipalités ont convenu d'une entente de service;

Attendu que la réouverture du pont est prévue pour l'année 2023 et que la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton demande de renouveler l'entente pour la saison hivernale 2022-2023 dans le but que la Municipalité d'Upton réalise les travaux de déneigement sur une partie du 5e rang du territoire de Saint-Théodore d'Acton sur une distance de 1,4 kilomètre;

Attendu que le Conseil municipal est en accord avec cette demande;

Attendu que l'indice des prix à la consommation pour le mois de juillet 2022 (variation sur 12 mois) pour la région métropolitaine de Montréal est de 7,3 %;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglçage du 5e Rang de Saint-Théodore-d'Acton, entre la limite territoriale des deux municipalités et l'entrée du pont de la rivière Le Renne jusqu'à la fin de la saison hivernale 2022-2023 pour un montant de 5 259,40 \$;

Que soit informé l'assureur de l'entente de service entre la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton;

Que monsieur Nabil Boughanmi, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.4 Embauche d'un journalier au service des travaux publics

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.5 Club de Motoneige ASAN inc. – Demande de signalisation

Considérant que le Club de Motoneige ASAN inc. opérera, pour la saison 2022-2023, un sentier de motoneige traversant le rang du Carré, le 5e Rang, le rang de la Carrière face au 428 et à l'entrée de la ferme située au numéro civique 431, dudit rang;

Considérant la demande du Club de motoneige à l'effet que la Municipalité d'Upton installe une signalisation avertissant les automobilistes des traverses de motoneige à ces endroits;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Kelly Huard

et résolu d'accepter la demande du Club de Motoneige ASAN pour la saison 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.6 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Ajout à la proposition de service

Ce point est retiré.

4.7 Travaux de préparation pour le revêtement de la rue des Érables - Entérinement budget

Considérant qu'avant la réalisation du traitement de surface, il y avait lieu d'effectuer des travaux de préparation sur la rue des Érables;

Considérant le budget présenter par le directeur des travaux publics;

Considérant que cette dépense doit être entérinée par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit entérinée une dépense de 32 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les travaux préparatoires en vue du traitement de surface sur la rue des Érables;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.8 Décompte progressif numéro 8 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

Considérant les travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 8 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 28 septembre 2022;

Considérant que le montant du décompte progressif numéro 8 s'établit à 31 151,13 \$, incluant les taxes et qu'il correspond à la réalisation des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des ponceaux ayant été gagnés, 2 ans après la réalisation des travaux;

295-10-2022

296-10-2022

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 8 à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. » au montant de 31 151,13 \$, incluant les taxes;

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer le décompte progressif numéro 8;

Que pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage

297-10-2022

Considérant que la Municipalité est à prévoir la construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;

Considérant qu'une étude géotechnique s'avère nécessaire afin de déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place et de mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine et celle du socle rocheux;

Attendu que la Municipalité a demandé quatre propositions de services comprenant les forages, l'échantillonnage et l'analyse des sols, deux piézomètres et les diverses analyses et essais des sols;

Attendu que seulement deux entreprises ont fourni une proposition :

Firmes	Prix (incluant les taxes)
Laboratoire GS inc.	38 643,10 \$
FNX-INNOV inc.	45 695,66 \$

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

Que soit retenue la proposition de l'entreprise Laboratoire GS inc. au montant de 38 643,10 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique;

Que le budget courant soit utilisé pour pourvoir au paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Avis de motion - Utilisation de l'eau potable

Avis de motion est par la présente donnée par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente régissant l'utilisation de l'eau potable.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame la conseillère, Kelly Huard, dépose une copie du projet de règlement 2022-253 régissant l'utilisation de l'eau potable.

5.3 Nettoyage et inspection de conduites d'égout – Décompte numéro 1

298-10-2022

Considérant que le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution 246-08-2022, un mandat pour le nettoyage et inspection de conduites d'égout à l'entreprise InspecVision 3D inc.;

Considérant le montant du décompte numéro 1 s'établit à 52 614,27 \$, excluant les taxes, et qu'il correspond à la réalisation des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites sanitaires et pluviales sur une longueur de 16 kilomètres ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisé le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise InspecVision 3D inc. au montant de 52 614,27 \$, excluant les taxes;

Que la présente dépense soit intégrée dans la programmation de la TECQ 2019-2023 au niveau de la priorité 2 visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois septembre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption - Règlement 2022-350 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207, où seraient autorisées les unités d'habitation accessoires au camping;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Kelly Huard lors d'une séance du conseil tenue le 16 août 2022;

Attendu que le projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée du 16 août 2022;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 6 septembre 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2022-350;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 22 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'adopter le *Règlement 2022-350 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer deux nouvelles zones, à même une partie des zones numéros 110 et 207.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

300-10-2022

7.3 Adoption - Règlement 2022-351 modifiant le règlement 2002-93 concernant les permis et certificats

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement 2022-351 modifiant le règlement 2002-93 concernant les permis et les certificats de la Municipalité d'Upton était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin
appuyé par Barbara Beugger

et résolu que le règlement 2022-351 modifiant le règlement 2002-93 concernant les permis et les certificats de la Municipalité d'Upton soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.4 Résolution d'appui – Aliénation de lots - Ferme Fritsch inc.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.5 Inspecteur en bâtiment – nomination

301-10-2022

Attendu que le poste d'inspecteur en bâtiment est actuellement vacant par suite de l'absence de son titulaire;

Attendu qu'il y a lieu de poursuivre un minimum de services auprès de la population;

Attendu que l'alinéa 7 de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que « Le conseil d'une municipalité peut, par règlement : désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats »;

Attendu que l'article 3.1 du *Règlement sur les permis et certificat de la Municipalité* prévoit que :

«L'administration et l'application de ce règlement relèvent de l'inspecteur en bâtiment et de ses adjoints dûment nommés par résolution du conseil. »

Attendu que le directeur général est disposé à offrir temporairement le service à la population;

Attendu que la Municipalité a ouvert le poste pour recruter un inspecteur;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de procéder à la nomination de monsieur Nabil Boughanmi au poste d'inspecteur en bâtiment chargé de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Il est de plus résolu que cette nomination soit temporaire, et ce, le temps de recruter un inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisirs et culture

8.1 Modification à la résolution numéro 270-09-2022 intitulée « Demande de prolongation – Politique municipalité amie des aînés (MADA) »

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2022, la résolution numéro 270-09-2022 a été adoptée afin de demander une prolongation pour compléter les travaux liés à la « Politique Municipalité amie des aînés »;

Considérant que, la résolution numéro 270-09-2022 doit être modifiée pour donner suite à une demande du Secrétariat aux aînés;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de modifier la résolution numéro 270-09-2022 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 afin d'y ajouter le paragraphe suivant à la suite de la première conclusion :

« Que soit demandé la prolongation jusqu'au 30 avril 2023 auprès du Secrétariat aux aînés; »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

303-10-2022

8.3 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2022

La coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'approuver, pour le mois d'octobre 2022, un budget de 300 \$, comprenant deux remboursements de frais de non-résidents pour les activités de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

304-10-2022

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de clore la séance à 20h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire,